

Besançon, le 7 mai 2018

Le président

Réf :D18xxx
Affaire suivie par Laure SUBIRANA

à :

Madame Marie-Guite DUFAY,
Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté,
Mesdames et messieurs les conseillers régionaux
4, square Castan
25000 BESANCON

Objet : Avenir des forêts

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les élu.e.s,

En tant qu'élu-e-s, les citoyens vous ont mandaté-e-s pour représenter et gérer notre région.

La Franche Comté est réputée pour ses paysages et le savoir-faire de ses industries de pointe. La Bourgogne est connue mondialement pour la qualité et la diversité de ses terroirs. La Région Bourgogne-Franche Comté est riche de son patrimoine, de son histoire et de ses forêts. Mais si depuis de nombreuses années nous participons aux instances forestières, nous souhaitons aujourd'hui vous faire part de notre inquiétude sur le devenir des forêts, en particulier en Morvan.

Aujourd'hui, le Gouvernement français, dans un contexte de mondialisation, encourage l'exploitation du bois et vous demande de réfléchir à ces exigences.

Le bois n'est pas un minerai : si les mines s'exploitent, la multifonctionnalité des forêts se gère. Or dans un contexte d'incertitude climatique et de certitude sur les effets pervers d'une exploitation forestière intensive et mono spécifique, les habitants de Bourgogne-Franche Comté s'inquiètent de l'évolution en cours. En effet, les forêts, riches en biodiversité laissent, très sûrement, la place aux monocultures pour la plupart d'espèces exotiques. Comme ce fût le cas lors d'une journée « forêts » organisée par le Conseil Scientifique du Parc Régional du Morvan, de nombreux spécialistes et scientifiques alertent sur les conséquences écologiques sur les sols, sur l'eau, sur la biodiversité, sur la production de bois future, et sur les paysages. Or ces alertes ne sont pas suffisamment entendues.

Il est de bon ton de mettre en avant la gestion exemplaire des forêts du Haut Jura, mais outre le fait que cette gestion en forêt jardinée n'est pas prise en modèle d'orientation, elle ne concerne qu'une petite partie du territoire régional. Les autres sous-régions, dont le Morvan, sont soumises à une pression d'exploitation et de destruction des milieux naturels, sans précédent. Il faut du courage et de la ténacité aux adeptes d'une gestion naturelle et continue (méthode PRO SILVA par exemple) démontrée économiquement rentable à l'exemple de la réussite du Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan, du

Groupement Forestier Le Chat Sauvage et de propriétaires qui pensent l'avenir des forêts sur le moyen et long terme contrairement à certains investisseurs.

Le Contrat Forêt-Bois en cours de validation et le Schéma Régional Biomasse-bois ont souligné les difficultés à accorder les demandes des acteurs de la filière bois aux seules visées de rentabilité économique de court terme et les attentes des innombrables autres usagers des forêts aux visées plus larges, plus responsables en termes d'intérêt général. Les discussions au sein des commissions ont bien fait ressortir à quel point les exigences des acteurs d'une économie dommageable prévalaient sur les attentes des défenseurs d'une économie responsable, qui est la seule légitime.

"C'est le marché qui décide" est ainsi une phrase communément prononcée dans ces instances, sans qu'apparemment personne ne sache comment la remettre en cause.

Les orientations forestières concernent actuellement le SRADDET. Sur le site de la Région, on peut lire : *"Issu de la loi NOTRe de 2015, qui renforce le rôle des régions en matière de planification régionale, ce schéma contribue à la construction collective de la Région Bourgogne-Franche-Comté de demain, innovante, actrice de la transition énergétique, solidaire et fraternelle. Ce projet ambitieux nous concerne tous : citoyens, territoires et partenaires."*

D'où notre question : le SRADDET de Bourgogne-Franche Comté et le PRFB permettront-ils de trancher entre "plantations artificielles d'arbres" et "forêts naturelles" riches et diversifiées?

En tant qu'élue régional-e, nous espérons que vous mettez vos compétences, vos responsabilités, mobilisant tous les acteurs de la filière, au service de forêts durablement gérées dans le respect des aménités et des services écosystémiques fonctionnels qu'elles rendent.

Les associations de protection de la nature et de l'environnement seront attentives aux décisions politiques à venir et mettent leurs compétences à votre disposition pour argumenter vos choix. Nous saurons nous rendre disponibles pour, le cas échéant, participer à une rencontre ou commission ad-hoc.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu-e-s, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président,
Pascal BLAIN.